



**FFvolley**

**COMMISSION CENTRALE SPORTIVE**  
**PROCES-VERBAL N°16 DU 12 MARS 2021**  
**(réunion télématique)**

**SAISON 2020/2021**

**Présents :**

Jean-Pierre MELJAC, Président de la CCS

Michel COZZI, Claude GANGLOFF, Gérald HENRY, Jérôme MIALON, Thierry MINSSEN, Yves MOLINARIO, Patrick OCHALA, Emmanuel TURPINAT membres de la CCS

**Excusés :**

Jacques TARRACOR, Bertrand LEYS (représentant DTN)

**Assistent :**

Pierre MERCIER (Responsable du Pôle Sportif), Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif), Boris DEJEAN (attaché de la CCS), Johan SOUMY (attaché à la CCO)

**DOSSIER n°14 : AMIENS METROPOLE VOLLEY 0803771**

Constatant :

- Que lors de la rencontre EMA062 du 20 janvier 2021, opposant le club du REIMS METROPOLE VOLLEY au club d'AMIENS METROPOLE VOLLEY, le club d'AMIENS METROPOLE VOLLEY a inscrit sur la feuille de match en qualité d'entraîneur adjoint M. BAYOUMI SAID licence 384677.
- Que M. BAYOUMI SAID licence 384677 possède une licence « ENCADREMENT – DIRIGEANT ».
- Que le club d'AMIENS METROPOLE VOLLEY est en infraction avec l'article 13 du RPE Elite masculin : « *Seule la licence «Compétition Volley-ball» permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match.*

*Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence « Encadrement Educateur Sportif », « Encadrement Arbitre », « Encadrement, Soignant ». Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence « Encadrement Dirigeant » .../... »*

Compte tenu des éléments, la Commission Centrale Sportive décide :

- **Que conformément à l'article 27 du RGES, le club d'AMIENS METROPOLE VOLLEY perd la rencontre EMA062 par pénalité 0/3 00-25 00-25 00-25 et marque -1 point au classement général.**
- **Que conformément à l'article 28 du RGES, le club d'AMIENS METROPOLE VOLLEY perd la rencontre EMA062 par pénalité.**
- **Que conformément aux « Montants des Amendes 2020/2021 », le club d'AMIENS METROPOLE VOLLEY devra s'acquitter d'une amende administrative de 825 € auprès de la FFvolley.**

Conformément à l'article 10 du Règlement Général des Infractions Sportives et Administratives, la présente décision peut être frappée d'appel devant la Commission Fédérale d'Appel, dans un délai de 7 jours qui suivent sa réception.

**DOSSIER n°15 : MARSEILLE VOLLEY 13 0132348**

Constatant :

- Que lors de la rencontre EMB039 du 6 février 2021, opposant le PUC VOLLEY-BALL 2 CFC au club du MARSEILLE VOLLEY 13, il est ressorti au contrôle une anomalie sur le contrôle de l'entraîneur adjoint du club du MARSEILLE VOLLEY 13.
- Que le dossier a été inscrit au RIS par la CCS.
- Que le club du MARSEILLE VOLLEY 13 a justifié qu'il n'avait pas d'entraîneur adjoint présent lors de la rencontre EMB039 et que les arbitres de la rencontre l'ont confirmé.
- Qu'il s'agit d'une erreur de saisie, c'est l'entraîneur du PUC VOLLEY-BALL qui a été inscrit dans la composition de l'équipe du MARSEILLE VOLLEY 13.

- Qu'il n'y pas d'infraction règlementaire rompant l'équité sportive entre les deux clubs et qu'il s'agit d'une erreur de saisie et de vérification des collectifs avant la signature de la feuille de match.

Compte tenu des éléments, la Commission Centrale Sportive décide :

- **D'entériner le résultat de la rencontre EMB039.**
- **De rappeler aux équipes et au corps arbitral de bien vérifier la composition de leur équipe avant de signer la feuille de match.**

### PLAY DOWN ELITE FEMININE

Suite à l'annulation de deux rencontres pour report COVID du club de VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN concernant les journées 6 et 17 :

- EFA029 : VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN / HALLUIN VOLLEY METROPOLE prévue le 06 mars 2021 à 19h.
- EFA085 : ASS SPORTIVE DE MONACO / VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN prévue le 13 mars 2021 à 18h00.

Afin de respecter la réglementation en vigueur, la CCS doit réimplanter les deux rencontres du club du VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN avant le début des Play DOWN. Par conséquent la CCS est dans l'obligation de repousser d'une semaine le début des PLAY DOWN du championnat Elite féminin.

Début des Play DOWN programmé **le samedi 3 avril 2021.**

La date du début des Play OFF reste inchangée à savoir **le samedi 27 mars 2021.**

### REPORT COVID

**Rencontre : EFA029 VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN / HALLUIN VOLLEY METROPOLE.**

Constatant :

- Que la rencontre EFA029 opposant le club du VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN au club du HALLUIN VOLLEY METROPOLE a été annulée suite à un report COVID initié par le club du VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN.
- Qu'il ne reste que deux journées avant la fin de la première phase du championnat Elite féminin.
- Que le déplacement représente plus de 2000 km (aller-retour).
- Que le club HALLUIN VOLLEY METROPOLE ne possède que des joueuses amateurs dans son collectif.
- Que la distance entre les deux clubs et le collectif amateur du club d' HALLUIN VOLLEY METROPOLE ne permettent pas l'implantation de la rencontre en semaine.

- Que la CCS a décidé de repousser d'une semaine le début des Play DOWN du championnat Elite féminin.

Compte tenu des éléments, la Commission Centrale Sportive décide :

- **Que conformément aux articles 11.5 et 11.7 du RGES, la rencontre EFA029 VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN / HALLUIN VOLLEY METROPOLE est réimplantée le samedi 27 mars 2021 à 20h.**

La Commission Centrale Sportive, rappelle que conformément à l'article 11.5 du RGES, cette décision ne peut être frappée d'appel devant la CFA.

**Rencontre : EFA085 ASS SPORTIVE DE MONACO / VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN.**

Constatant :

- Que la rencontre EFA085 opposant le club de l'ASS SPORTIVE DE MONACO au club du VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN a été annulée suite à un report COVID initié par le club du VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN.
- Qu'il ne reste que deux journées avant la fin de la première phase du championnat Elite féminin.
- Que le déplacement représente 60 km (aller-retour).
- Que la distance entre les deux clubs permet d'implanter en semaine.
- Que la CCS a décidé de repousser d'une semaine le début des Play DOWN du championnat Elite féminin.

Compte tenu des éléments, la Commission Centrale Sportive décide :

- **Que conformément aux articles 11.5 et 11.7 du RGES, la rencontre EFA085 ASS SPORTIVE DE MONACO / VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN est réimplantée le mercredi 24 mars 2021 à 20h.**

La Commission Centrale Sportive, rappelle que conformément à l'article 11.5 du RGES, cette décision ne peut être frappée d'appel devant la CFA.

**Rencontres : EMBO71 - CNM CHARENTON / BEAUVAIS OISE UC VOLLEY et EMB101 - PUC VOLLEY-BALL / BEAUVAIS OISE UC VOLLEY.**

Constatant :

- Que les rencontres EMBO71 et EMB101 ont été annulées suite à des reports COVID initiés par le club de BEAUVAIS OISE UC VOLLEY.
- Que les distances entre les clubs ne dépassent pas les 210km (aller-retour).

- Qu'après analyse aucune date n'est libre le weekend avant la dernière journée du championnat Elite masculin.

Compte tenu des éléments, la Commission Centrale Sportive décide :

- **De laisser jusqu'au vendredi 19 mars 2021 17h pour trouver un accord et transmettre la date choisie pour réimplanter les rencontres EMB071 et EMB101. Passé ce délai, si aucun accord n'a été trouvé entre les clubs, la CCS réimplantera elle-même en semaine les deux rencontres.**

### **Rencontre : EMB100 AL CAUDRY VOLLEY-BALL / MARSEILLE VOLLEY 13.**

Constatant :

- Que la rencontre EMB100 opposant le club de l'AL CAUDRY VOLLEY-BALL au club du MARSEILLE VOLLEY 13 a été annulée suite à un report COVID initié par le club de l'AL CAUDRY VOLLEY-BALL.
- Que le déplacement représente plus de 1900 km (aller-retour).
- Que le club MARSEILLE VOLLEY 13 ne possède que des joueurs amateurs dans son collectif.
- Que la distance entre les deux clubs et le collectif amateur du club du MARSEILLE VOLLEY 13 ne permettent pas l'implantation de la rencontre en semaine.
- Que le club du MARSEILLE VOLLEY 13 est exempt la journée 22 du 25 avril 2021 et que le club de l'AL CAUDRY VOLLEY-BALL joue le samedi 24 avril à CONFLANS.

Compte tenu des éléments, la Commission Centrale Sportive décide :

- **Que conformément aux articles 11.5 et 11.7 du RGES, la rencontre EMB100 AL CAUDRY VOLLEY-BALL / MARSEILLE VOLLEY 13 est réimplantée le dimanche 25 avril 2021 à 15h.**

La Commission Centrale Sportive, rappelle que conformément à l'article 11.5 du RGES, cette décision ne peut être frappée d'appel devant la CFA.

L'ensemble des membres de la Commission Centrale Sportive valide la date de la prochaine réunion qui aura lieu le jeudi 25 mars 2021 à 14h.

Fin de la réunion à 11h35.

----

Le Président de la CCS  
**M. Jean-Pierre MELJAC**

Le Secrétaire de Séance  
**M. Claude GANGLOFF**